

En 2018-2019, 333 écoles forment 187 400 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Trois quart de ces étudiants sont inscrits dans une école reconnue par l'État et habilitée à délivrer au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ce sont ainsi 141 800 étudiants qui sont formés dans ces écoles de France métropolitaine et des Dom. À dispositif équivalent, les effectifs de ce groupe progressent de 6,2% entre 2017 et 2018 et de 16,2% depuis la rentrée 2013-2014. Dans les écoles reconnues par l'État et délivrant au moins un diplôme visé, 84% des étudiants préparent un diplôme visé de niveau bac +3 à bac +5 et 63% un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master. La part d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans ces écoles progresse de 5,4 points entre 2013 et 2018, atteignant 17,7%. Les femmes sont toujours légèrement minoritaires et leur part reste quasiment stable sur la période (48,9% en 2018-2019).

Les étudiants des écoles de commerce proposant un diplôme visé en 2018-2019, un effectif en progression depuis 5 ans

À la rentrée 2018, 333 écoles forment 187 400 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente, effectif en croissance de 24 % depuis 5 ans et de 6 % entre les rentrées 2017 et 2018, à dispositif équivalent¹.

Ces écoles sont classées en trois groupes :

- les écoles reconnues par l'État et proposant au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur (groupe I). C'est le groupe d'écoles le plus important : en 2018-2019, elles forment plus des trois quarts des étudiants (76 %) de cette filière ;

- les écoles reconnues par l'État ne délivrant aucun diplôme visé par celui-ci (groupe II). En 2018-2019, 14 300 étudiants sont inscrits dans les 53 écoles de ce groupe ;

- les écoles non reconnues par l'État (groupe III). Ces écoles sont, en moyenne, plus petites que celles du groupe II : trois fois plus nombreuses que celles du groupe II (175), elles accueillent deux fois plus d'étudiants que ces dernières (31 300).

La suite de cette étude porte sur les écoles reconnues par l'État et proposant au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur (groupe I) (*encadré*).

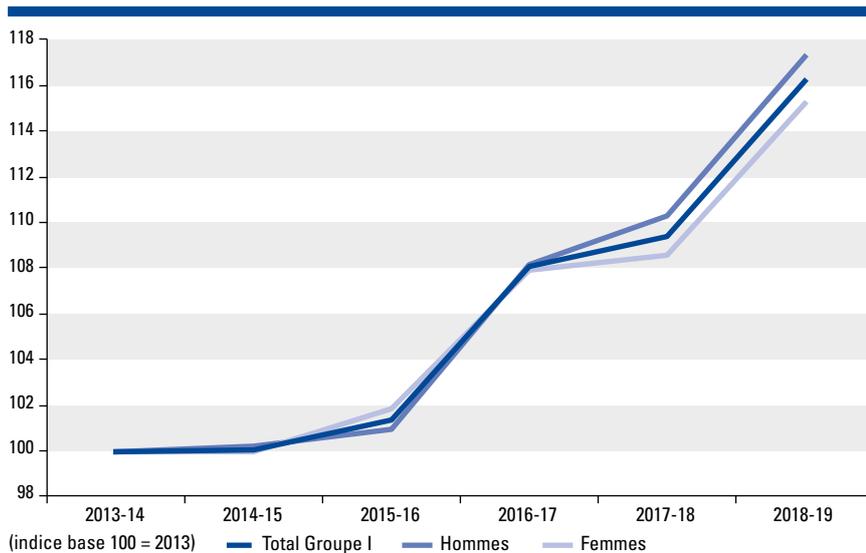
Les inscriptions en école de commerce sont très dynamiques depuis la rentrée 2016

Ainsi, à la rentrée 2018, 141 800 étudiants sont inscrits dans l'une des 105 écoles de commerce, gestion et vente reconnues par l'État et proposant au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. À dispositif équivalent, le nombre d'étudiants inscrits dans ce groupe d'écoles affiche une hausse de 16,2 % par rapport à 2013 (*figure 1*). Cette progression n'a pas été régulière : quasiment stables entre les rentrées 2013 et 2015, les effectifs de ces écoles progressent de 6 % entre les rentrées 2015 et 2016 et d'autant entre les rentrées 2017 et 2018.

Les écoles de commerce reconnues par l'État préparent à trois types de diplômes. Les diplômes visés par l'État permettent d'acquérir un niveau reconnu académiquement, et des crédits ECTS (European Credits Transfer System) ; à la rentrée 2018, plus de huit étudiants sur dix suivent ce type de formation (84,3 %). Les titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) permettent d'acquérir un niveau reconnu dans le domaine professionnel ; 3,2 % des étudiants y sont inscrits. Enfin, 12,5 % des étudiants préparent un certificat d'écoles, propre à chaque établissement.

1. À dispositif équivalent : en neutralisant les effets de l'amélioration du champ de l'enquête (*cf. encadré*).

FIGURE 1 - Évolution à dispositif équivalent du nombre d'étudiants inscrits en écoles de commerce du groupe I



Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

Les inscriptions progressent dans la majorité des formations entre les rentrées 2013 et 2018 (figure 2). À dispositif équivalent, les formations délivrant un diplôme visé ont enregistré une hausse de 15,3 % de leurs inscriptions sur la période et de 5,5 % la dernière année. Entre 2017 et 2018, le nombre d'étudiants suivant une formation inscrite au RNCP a pris de l'ampleur (+12,1 %), du fait des mesures de régulation en matière de certification professionnelle, inscrites dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'effectif d'étudiants inscrits en certificat d'écoles progresse fortement lui aussi : +9,9 % entre 2017 et 2018, avec en particulier le développement des mastères.

À la rentrée 2018, les formations préparant un diplôme visé de niveau bac +5 valant grade de master accueillent les trois quarts des étudiants préparant un diplôme visé (90 000). Cet effectif est en progression de 3,9 % entre les rentrées 2017 et 2018 et de 12,5 % en cinq ans. Les formations préparant à un diplôme de niveau bac +3 se sont très fortement développées pendant cette période. Elles forment, en 2018-2019, 13 400 étudiants, soit 36 % de plus qu'il y a cinq ans. En dehors des étudiants inscrits dans des secteurs disciplinaires à vocation polyvalente (pluri sciences économiques et de gestion, sciences de l'information, pluri-sciences...), plus de neuf étudiants sur dix inscrits en écoles de commerce du groupe I (96 %) suivent une formation en sciences

de gestion qui regroupent les secteurs disciplinaires suivants : commerce et vente ; finance, banque, assurance, immobilier et comptabilité ; ressources humaines et gestion du personnel ; transport et logistique ; accueil, hôtellerie et tourisme.

Un nouvel inscrit en école de commerce sur cinq est nouveau bachelier, le plus souvent issu de la filière économique et sociale

La formation initiale hors apprentissage est la voie choisie par la très grande majorité (85,8 %) des étudiants inscrits en école de commerce du groupe I. Dans le cas d'étudiants préparant un diplôme visé, cette proportion est encore plus élevée (88,2 %). Le recours à la formation continue reste faible (7,3 %) et est stable par rapport à 2017 (+0,6 point). Les contrats d'apprentissage concernent 5,7 % des étudiants de ces écoles : 93 % d'entre eux préparent un diplôme visé, 6 % un titre RNCP et 1 % un certificat d'école. Seulement 1,2 % des étudiants sont en reprise d'études non financée, sans conventionnement. En 2018, les étudiants inscrits en école de commerce reconnue par l'État, à diplôme visé, sont principalement titulaires d'un baccalauréat général, séries économique et social (37 %) ou scientifique (29 %). Les bacheliers technologiques poursuivent également dans ces formations directement après le bac, issus de la filière sciences et technologies de la gestion (7 %). Enfin,

FIGURE 2 - Répartition des effectifs inscrits en écoles de commerce du groupe I selon le type de diplôme préparé en 2018-2019 et leur évolution

Type de diplôme préparé	2018-19		Part des femmes	Part des étrangers en mobilité internationale	Evol. (%) dispositif équivalent	Evol. (%) dispositif équivalent
	effectifs	%				
Diplômes visés par l'État :	119 623	84,3	48,5	14,8	5,5	15,3
de niveau bac +3	13 427	9,5	46,9	16,4	13,5	35,9
de niveau bac +4	12 727	9,0	49,9	16,3	7,5	24,5
de niveau bac +5	3 370	2,4	40,4	14,6	17,6	-0,3
de niveau bac +5 grade master	90 044	63,5	48,8	14,4	3,9	12,5
diplômes visés hors management	55	0,0	72,7	72,7	-	-
Certificats d'école	17 660	12,5	51,2	39,0	9,9	-3,7
Bachelors	1 421	1,0	53,4	15,6	-	-
Mastères	6 089	4,3	50,3	33,4	12,4	-
MBA	5 004	3,5	51,2	56,7	7,2	-
Titres RNCP	4 538	3,2	50,2	10,1	12,1	-
Ensemble	141 821	100,0	48,9	17,7	6,2	16,2

Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

FIGURE 3 - Evolution de la répartition du nombre d'étudiants à leur entrée dans une école du groupe I selon le niveau d'inscription en 2018

(en %) Niveau d'inscription en 2018	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Effectifs 2018-19
Bac +1	24	27	28	26	26	28	14 510
Bac +2	2	3	4	2	1	2	850
Bac +3	34	31	31	31	31	32	16 640
Bac +4	18	22	21	23	25	22	11 400
Bac +5	16	11	10	14	13	12	6 320
Bac +6 et plus	6	6	6	3	4	3	1 770
Total	100	100	100	100	100	100	51 490

Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

5,4 % des étudiants proviennent d'autres séries (série littéraire, autres séries technologiques, baccalauréat professionnel) et 21 % ont obtenu une équivalence ou dispense au baccalauréat. Les parcours suivis en écoles de commerce sont très variés, d'une durée de un à cinq ans ou plus. Toutefois, l'essentiel des étudiants sont inscrits en niveau bac +3 (21 %), bac +4 (28 %) et bac +5 (29 %).

À la rentrée 2018, 51 500 étudiants intègrent pour la première fois une école de commerce du groupe I. Le nombre de nouveaux inscrits dans ces écoles progresse régulièrement, avec une moyenne de +4,4 % par an entre 2013 et 2018 à dispositif équivalent. Cette première inscription s'effectue le plus souvent au niveau bac +3 (32 %), même s'ils sont relativement plus nombreux à intégrer ce type d'école directement après le bac en 2018 qu'en 2013 : la part des inscriptions en bac +1, de 28 % à la rentrée 2018, augmente de 4 points (figure 3).

Cette progression s'accompagne naturellement de celle des nouveaux bacheliers parmi les nouveaux inscrits. Leur part, de 20 % en 2018-2019, augmente de 2 points par rapport à 2013. Les étudiants venant

des classes préparatoires aux grandes écoles (13 % des nouveaux inscrits), qui intègrent en général au niveau bac +3, sont relativement moins nombreux qu'il y a 5 ans (-2 points), tout comme ceux issus de l'université (y compris Paris Dauphine, 10 %, -1 point par rapport à 2013). La part des nouveaux inscrits provenant d'un établissement étranger d'enseignement atteint 16 %, soit 7 points de plus qu'en 2013. En 2018-2019, près d'un nouvel inscrit sur dix (9 %) est en reprise d'études et 7 % étaient précédemment inscrits en IUT ou BTS. Enfin, près de deux étudiants sur dix (19 %) sont issus d'autres formations telles qu'une école de commerce, d'ingénieur ou autres².

Plus de la moitié des nouveaux entrants intègrent une formation dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (53 % avec 27 000 nouveaux inscrits), dont la moitié au niveau bac +3 (figure 4). Naturellement, au niveau bac +1, il s'agit très majoritairement de nouveaux bacheliers (82 %). Les classes préparatoires aux grandes écoles restent la voie d'accès

2. L'origine scolaire est inconnue pour 6 % des nouveaux entrants.

privé au niveau bac +3, même si son poids tend à diminuer (-2 points entre 2013 et 2018). Plus d'un nouvel inscrit sur dix à ce niveau est issu d'une formation « courte », que sont les IUT et les STS et près d'un sur dix était en cursus licence ou master à l'université précédemment. Cette formation universitaire est relativement plus fréquente pour les nouveaux inscrits au niveau bac +4 (24 %). Trois nouveaux entrants sur dix à ce niveau étaient déjà en école de commerce, vraisemblablement de niveau bac +3.

La part d'étudiants étrangers en mobilité internationale a progressé de près de 5 points en cinq ans

À la rentrée 2018, près de 69 300 femmes suivent une formation en école de management proposant au moins un diplôme visé, soit 48,9 % des effectifs inscrits. Malgré une hausse du nombre d'étudiantes (+15,2 % en cinq ans), leur proportion n'a pas progressé depuis 2013 et reste inférieure à celles observées dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (55,3 % à la rentrée 2018-2019) ou en filière Economie et AES à l'université (53,6 %).

La part de femmes dans ces écoles diffère selon le type de diplôme préparé. Elles sont majoritaires dans les formations préparant à un certificat d'écoles, comme les Bachelors (53,4 %) et les MBA (51,2 %), alors qu'elles ne représentent que 40,4 % des inscrits pour la préparation d'un diplôme visé de niveau bac +5.

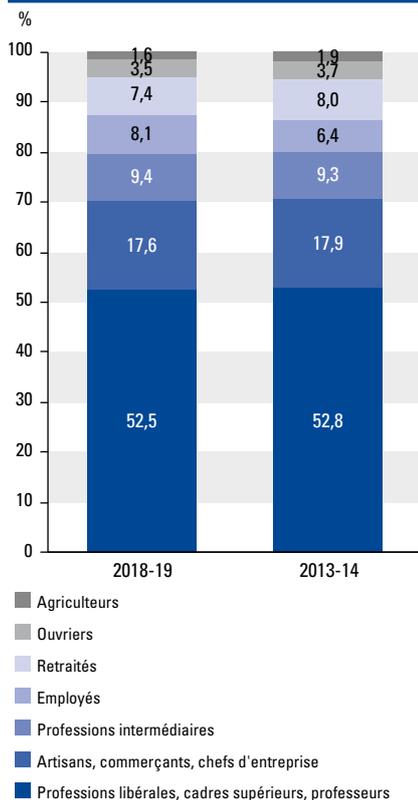
Plus d'un étudiant sur deux (52,5 %) inscrit en école de commerce du groupe I a un parent référent cadre supérieur, enseignant

FIGURE 4 - Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac+5 conférant le grade de master, selon le niveau d'inscription dans le diplôme

(en %) Niveau d'inscription en 2018	Origine scolaire							Total	Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	Ecole de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue			
Bac +1	82	1	2	1	4	9	2	100	4 522	16,7
Bac +2	0	0	5	6	51	19	20	100	160	0,6
Bac +3	0	50	9	13	3	22	4	100	13 557	50,1
Bac +4	0	0	24	5	30	35	7	100	6 712	24,8
Bac +5	0	0	7	1	8	81	3	100	2 086	7,7
Ensemble	14	25	11	8	11	27	4	100	27 037	100,0
En 2013	13	27	11	10	10	24	5	100		

(1) Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.
(2) Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études.
Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

FIGURE 5 - Répartition des effectifs inscrits en école de commerce du groupe I, selon la PCS du parent référent



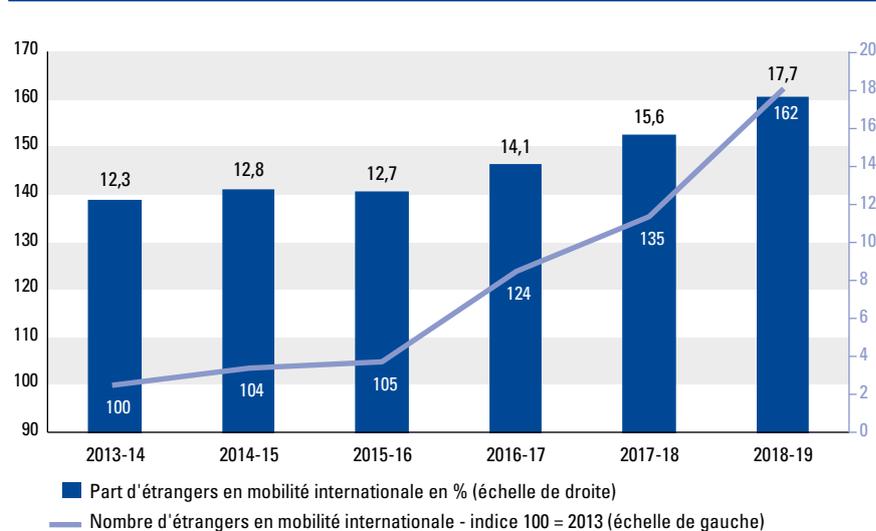
Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

ou exerçant une profession libérale, un sur six (17,6 %) un parent référent artisan, commerçant ou chef d'entreprise et près d'un sur dix (9,4 %) un parent référent qui exerce une profession intermédiaire³. Ces proportions ont très peu évolué depuis la rentrée 2013. En 2018-2019, 8,1 % des étudiants ont un parent référent employé, soit 1,7 point de plus qu'à la rentrée 2013 et seulement 3,5 % un parent ouvrier (figure 5).

Les écoles du groupe I forment 25 100 étudiants étrangers en mobilité internationale entrante⁴ en 2018-2019, effectif en progression de 62 % entre 2013 et 2018 à dispositif équivalent (figure 6). La part d'étudiants étrangers en mobilité internationale entrante dans les écoles de commerce du groupe I s'élève à 17,7 % en 2018, en hausse de 5 points en cinq ans. Elle est plus élevée que celle observée dans l'ensemble des écoles de commerce, tous groupes confondus (16,3 %). Comme en 2013, les cinq premiers pays dont sont origi-

3. La catégorie socio professionnelle du parent référent n'est pas connue pour 37 % des étudiants de ces écoles.
4. Etudiants de nationalité étrangère inscrits en France, titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.

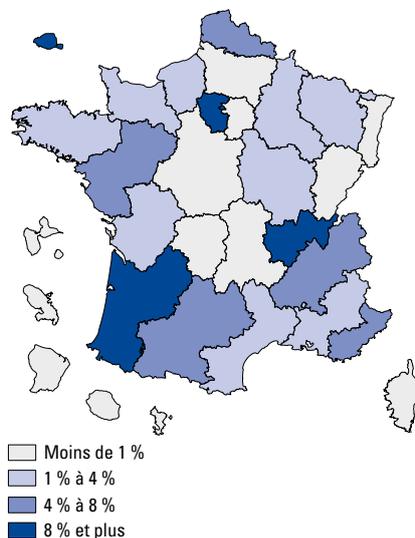
FIGURE 6 - Part d'étudiants étrangers en mobilité internationale et évolution à dispositif équivalent du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les écoles de commerce du groupe I



Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE.

naires ces étudiants sont la Chine, le Maroc, l'Inde, l'Italie et l'Allemagne, qui regroupent à eux seuls plus de la moitié des inscriptions d'étudiants de nationalité étrangère. Ces étudiants de nationalité étrangère en mobilité internationale sont particulièrement présents dans les formations préparant à un diplôme visé de niveau bac +5 valant grade master (51,6 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale). Lors de leur inscription en école de commerce, ils sont proportionnellement plus nombreux que les étudiants français à choisir une formation de MBA (11,3 % contre 1,8 % pour les Français) ou un mastère (8,1 % contre 3,5 %).

FIGURE 7 - Répartition des étudiants du groupe I par académies en 2018-2019 (en %)

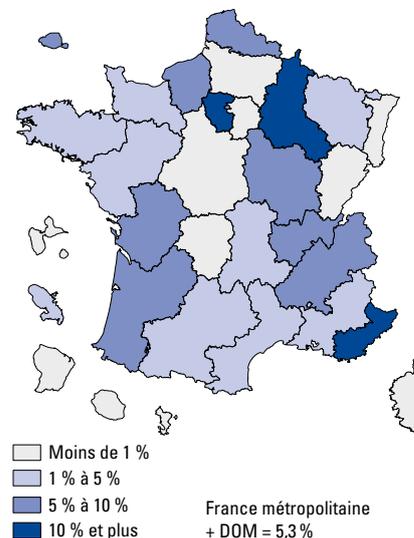


Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : MESRI-SIES

Une forte concentration des écoles de commerce du groupe I dans cinq académies

Les écoles de commerce reconnues par l'État et délivrant au moins un diplôme visé sont fortement concentrées dans les académies où se situent les grandes agglomérations urbaines. On compte ainsi 17 écoles de management du groupe I dans l'académie de Paris, 9 dans l'académie de Versailles, 8 dans l'académie de Lyon de même que dans celle de Bordeaux, 7 dans l'académie de Toulouse. Près d'un étudiant sur deux

FIGURE 8 - Proportion d'étudiants inscrits dans une école de commerce du groupe I par académies en 2018-2019 (en %)



suit des études de commerce, gestion, vente dans l'une des académies de Paris, Versailles, Bordeaux ou Lyon. L'académie de Paris regroupe à elle seule 23 800 étudiants, soit 16,8 % de l'effectif total (figure 7). Plus d'un étudiant sur dix des académies de Reims (11,4 %), Versailles (10,5 %) et Nice (10,3 %) est inscrit en école de commerce du groupe I, soit une proportion deux fois plus élevée qu'en moyenne en France métro-

politaine (5,3 %) (figure 8). Dans l'académie de Paris, la part d'étudiants inscrits dans ce type d'écoles s'élève à 6,8 %, proportion en deçà de celles observées dans les académies de Rouen ou Bordeaux (8,9 %). À l'opposé, cette part est très inférieure à la moyenne nationale dans les académies d'Amiens (0,7 %), Orléans-Tours (0,7 %), Besançon (0,7 %), la Corse (0,6 %), Créteil (0,4 %) ou encore Strasbourg et Limoges

qui ne possèdent aucune école du groupe I sur leur territoire. Dans les Dom, seules les académies de La Réunion et de Martinique accueillent des étudiants en écoles de commerce du groupe I, avec chacune moins de 200 étudiants.

Adeline Dembo
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques (RERS) 2019* chapitre 6.10 et fiche 8.22.

Source, champ, définitions et méthodologie

Source : enquête SISE, Système d'informations sur le suivi de l'étudiant, champ Mana (écoles de commerce, gestion, vente).

Champ : écoles de commerce implantées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, restreint dans une grande partie de l'étude à celle reconnues par l'État et proposant au moins un diplôme visé.

Les groupes d'écoles

Les écoles de commerce, gestion et vente sont des établissements privés ou consulaires et sont réparties en trois **groupes**, nomenclature usuelle dans les publications du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- les **écoles du groupe I** sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les **écoles du groupe II** sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les **écoles du groupe III** ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles reconnues par l'État, délivrant au moins un diplôme visé

Automatique pour les établissements publics, la reconnaissance par l'État prend deux formes différentes : la reconnaissance de l'établissement et l'autorisation à délivrer un diplôme visé.

La reconnaissance d'un établissement est accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Elle permet de recevoir des étudiants boursiers. Pour l'obtenir, une demande est déposée auprès du rectorat et du MESRI. L'établissement est alors soumis à un audit dont les principaux critères d'analyse portent sur le corps professoral, le contenu pédagogique et le volume horaire.

Une école reconnue par l'État peut délivrer des *diplômes visés*. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école

dans le service public de l'enseignement supérieur dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

Ces écoles peuvent aussi délivrer des diplômes d'écoles et des *titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)*. Un titre certifié permet à son titulaire de certifier les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité correspondant à un domaine professionnel. La délivrance d'une certification professionnelle se fait généralement par une autorité ou un organisme officiel comme une chambre consulaire ou un ministère. Alors qu'un diplôme permet d'acquérir un niveau reconnu académiquement, les titres certifiés permettent d'obtenir un niveau reconnu dans le domaine professionnel. Enfin, les établissements délivrent également des *diplômes d'école*, propres à chacun d'entre eux.

Evolution du champ de l'enquête

L'évolution des effectifs d'une année sur l'autre résulte non seulement de la démographie des écoles (évolution des effectifs au sein de chaque école, ouvertures, fermetures, regroupement ou éclatement d'écoles, autorisation à délivrer un diplôme visé), mais aussi de l'évolution du champ de l'enquête. Si les évolutions démographiques sont bien à prendre en compte dans l'évolution, les extensions de la couverture du système d'information, suite à des opérations d'identification d'établissements non pris en compte auparavant, ne le doivent pas. Les effectifs à « *dispositif équivalent* » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

scanR



scanR est un moteur de recherche qui permet d'explorer le paysage de la recherche et l'innovation en France.

Il permet d'effectuer une recherche sur les entreprises actives en matière de recherche et d'innovation, les laboratoires publics de recherche, les financements publics, les travaux de recherche (publications, thèses, brevets). scanR identifie les liens entre ces différents objets et permet de les décrire dans leur contexte. scanR permet par exemple de disposer instantanément d'une cartographie

des collaborations de recherche d'un laboratoire ou de toute autre institution.

Il s'adresse aux acteurs du secteur, mais aussi à l'ensemble de la société française dans une logique de transparence de travaux largement soutenus par les crédits publics, directement ou indirectement. Il s'agit également de rendre accessible à tous les dernières avancées scientifiques.

<https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France



Cette publication permet de faire le bilan annuel chiffré du système d'enseignement supérieur et de recherche français, de le situer au niveau international et de suivre ses évolutions, notamment sur le long terme.

Les thèmes abordés dans cet ouvrage :

financement, ressources humaines, accès au supérieur, réussite, qualification, insertion des diplômés, vie étudiante, recherche en biotechnologie ou nanotechnologie, participation aux programmes européens de recherche et d'innovation, publications, brevets, etc.

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordi-

nateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- lexicque ;
- moteur de recherche ;
- chiffres clés ;
- accès aux références associées à chacune des contributions ;
- graphiques interactifs ;
- accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte.

<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eedr/FR/>